



Les différentes audiences solennelles sont actuellement en cours dans les différents tribunaux administratifs régionaux conformément aux dispositions du Code électoral.

Dans les différentes régions de la république, les réclamations vont bon train. Dans la région de l'Est par exemple 14 recours ont été enregistrés au Tribunal administratif de la Région de l'Est à Bertoua. Parmi ces recours, 11 d'entre elles demandent l'annulation des listes de candidats. Les pétitionnaires sont le RDPC, l'UNDP, le RDI et l'UNIVERS, pour la région du centre, la pétition de Kuba Abouem Perpetue Dickoum déclarée recevable.

Aussi, le Conseil constitutionnel a ordonné à ELECAM de rectifier la liste du parti PCRN dans Mbam et Inoubou. La première audition, de Kamdam Honoré, membre du parti RDPC, déclarée irrecevable en l'absence du pétitionnaire qui ne s'est pas présenté.